"La plupart de ces migrants mineurs sont des filles", indique cet observatoire dans l'édition de mars 2012 de son "Dossier d'information". Il précise, dans un article intitulé "Migrations des filles mineures en Afrique de l'Ouest. Le cas du Sénégal", que les filles représentent 53,6% des migrants mineurs en Afrique de l'ouest et 50,5% au Sénégal. L'ampleur de la migration des enfants et les différents abus auxquels ils sont exposés expliquent, entre autres, la multiplication des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales qui tentent de soutenir ces migrants, selon l'Observatoire sur les migrations des pays ACP. Il explique que "les motivations des jeunes filles sont multiples, indissociables et s'interpénètrent". "Elles relèvent également de différents facteurs, à la fois économiques, sociaux, politiques et culturels." "La cause première de ces migrations est économique et est à rechercher dans la pauvreté que vivent beaucoup de familles africaines, aussi bien en milieu rural qu'urbain", indiquent les auteurs de ce document. Ils disent observer "depuis quelque temps [...], la présence de jeunes filles touareg du Niger ou du Mali à Dakar, Thiès ou Saintâ-€Louis", au Sénégal. Ces Maliennes et Nigériennes "mendient avec leur mère". "Il s'agit aussi de très jeunes filles, âgées d'environ cinq ans, parfois moins." Certaines d'entre elles sont des "guides de mendiants [...] instrumentalisées comme les autres, mais par leur mère", indique la même source. "Il s'agit de filles qui migrent seules ou avec toute ou une partie de leur famille à cause de conflits armés, notamment en Casamance, pour ce qui est du Sénégal. Elles se dirigent essentiellement vers la Guinéeâ-€Bissau, la Gambie ou vers d'autres régions du Sénégal", renseigne l'Observatoire sur les migrations des pays ACP. "A défaut de pouvoir enrayer ce phénomène [...], la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail de ces filles, mineures comme majeures d'ailleurs, sont de plus en plus reconnues au plan national, régional et international", indique-t-il. Au Sénégal par exemple, des spécialistes de la protection de l'enfance, comme l'Association enfant et jeunes travailleurs du Sénégal (AEJT) ou l'Association des travailleuses domestiques, dirigées par d'anciennes employées de maison, mènent des activités de sensibilisation des autorités, des familles et des enfants, selon cet observatoire. Ces associations assistent les filles en cas de litige avec leur employeur en leur offrant, par exemple, une assistance juridique, fait-il savoir. Ils estiment que "ces associations constituent un exemple de bonne pratique en matière de protection endogène de ces filles et elles peuvent parfois être plus efficaces dans la prévention de certains risques et abus". Mais, le "champ d'action et les moyens de ces associations restent limités", relève-t-il. En 2010, il existerait 33,3 millions de

migrants internationaux dont l'âge varie entre 0 et 19 ans, soit 16% de l'ensemble de la population migrante, rapporte le document. En Afrique, indique l'Observatoire sur les migrations, citant les Nations unies. Les enfants âgés entre 0 à 19 ans représentent 28% des migrants internationaux et près d'un migrant sur trois en Afrique de l'ouest, fait-il savoir. Source: allAfrica
